



# RAPPEL DE LA LOI

l'introduction de ces objets en détention  
est **strictement interdite**



Téléphones  
portables



Produits  
stupéfiants



Armes



Alcool

En cas de découverte d'objets prohibés, vous vous exposez  
à une **suspension de votre permis de visite/parloir hygiaphone**  
et à des **poursuites pénales** (jusqu'à 10 ans de prison et  
150 000 euros d'amende).

Une poubelle est mise à  
votre disposition avant  
le contrôle.



**GARANTISONS LA SÉCURITÉ DE TOUS.**  
Merci de votre compréhension et de votre collaboration

